



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
12 février 2013
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement,
l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement
des capacités productives et un développement durable
Première session
Genève, 28-30 janvier 2013

**Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle
sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat
pour le renforcement des capacités productives
et un développement durable sur sa première session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 28 au 30 janvier 2013

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Résumé du Président	2
A. Déclaration liminaire	2
B. Discussions informelles	3
C. Intégration régionale et investissement étranger direct (point 3 de l'ordre du jour)	3
II. Questions d'organisation.....	11
A. Élection du Bureau	11
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	11
C. Résultats de la session	11
D. Adoption du rapport	11
Annexe	
Participation	12

I. Résumé du Président

1. À sa cinquante-sixième réunion directive, le Conseil du commerce et du développement a décidé que la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement convoquerait une réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable. La première session de la réunion d'experts pluriannuelle, qui s'est tenue du 28 au 30 janvier 2013, a porté sur la question de l'intégration régionale et de l'investissement étranger direct (IED). Conformément au mandat que lui avait confié le Conseil, elle visait à analyser les effets de l'intégration régionale, y compris des initiatives sous-régionales, régionales et interrégionales, sur les flux d'investissement ainsi que les effets intégrateurs des pôles d'investissement régionaux. Elle avait également pour objectif d'établir des meilleures pratiques, notamment en ce qui concerne les accords régionaux d'investissement, la promotion de l'investissement régional et leurs implications en matière de développement durable.

2. La réunion a rassemblé 155 experts, professionnels et représentants provenant de 72 États membres, 12 organisations internationales, 5 organisations non gouvernementales, du secteur privé et du monde universitaire. Elle a permis à des fonctionnaires et à des experts des secteurs public et privé d'étudier différents aspects de la contribution des politiques d'investissement régionales au développement dans le cadre d'un débat ouvert organisé au niveau multilatéral. Les experts ont félicité le secrétariat de la CNUCED de la qualité du document d'information établi (TD/B/C.II/MEM.4/2) et des modalités d'organisation de la réunion, qui portait sur toutes les questions, était axée sur le développement et était très interactive. La nouvelle organisation a permis aux participants d'échanger directement leurs expériences et leurs vues sur des questions essentielles et nouvelles et sur les meilleures pratiques, en fonction des cinq domaines thématiques abordés. La réunion a ainsi inauguré un nouveau type d'interactions que l'on peut appeler «services consultatifs collectifs».

A. Déclaration liminaire

3. Au nom du Secrétaire général de la CNUCED, le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a présenté les tendances les plus récentes des flux régionaux et mondiaux d'IED. Il a également mis l'accent sur quelques points essentiels concernant la relation entre l'intégration régionale et l'IED, notamment le lien entre investissement et commerce.

4. Il faudrait sans doute plus de temps que prévu avant d'assister à la reprise des IED, dont les flux mondiaux avaient reculé de 18 %, à un montant total estimé à 1 300 milliards de dollars, en 2012. Après deux années de profession, l'IED avait en effet plongé une deuxième fois en 2012, et, selon les prévisions, ne repartirait à la hausse que lentement en 2013 et 2014. La fragilité macroéconomique et l'incertitude politique résultant de l'affaiblissement de l'environnement macroéconomique et d'un certain nombre de facteurs de risque perçus dans le contexte de la crise de la zone euro, du mur budgétaire aux États-Unis d'Amérique et des changements de gouvernement dans plusieurs grandes puissances avaient contribué à ce déclin. Les flux d'IED à destination des pays en développement avaient toutefois résisté, affichant un repli de 3 % seulement, contre 32 % vers les pays développés. Pour la première fois dans l'histoire, les flux d'IED vers les pays en développement avaient dépassé les flux vers les pays développés (par 130 milliards de dollars).

5. Un certain nombre de problèmes se posaient concernant les politiques en matière d'investissement international, dont l'absence notable de régime multilatéral d'investissement; l'existence d'un régime d'investissement international extrêmement complexe, formé de plusieurs niveaux et de plusieurs volets; les incompatibilités entre accords d'investissement; le manque de cohérence entre les politiques commerciales et les politiques d'investissement; et un changement du paradigme de développement appelant un modèle d'investissement qui contribue au développement durable. De nombreuses initiatives d'intégration économique régionale et interrégionale étaient en cours dans le monde. Si ces efforts pouvaient entraîner une hausse de l'investissement transfrontière, il demeurerait nécessaire de mieux comprendre les incidences de l'intégration régionale sur le développement des IED et vice-versa.

B. Discussions informelles

6. Les experts ont ensuite examiné la relation entre l'intégration régionale et l'IED et la mesure dans laquelle cela pouvait contribuer au développement durable dans le cadre d'un débat informel autour de cinq thèmes.

C. Intégration régionale et investissement étranger direct

(point 3 de l'ordre du jour)

Thème 1

Intégration régionale et investissement étranger direct: le lien entre commerce et investissement

7. Les experts ont examiné la relation entre intégration régionale et IED, en s'appuyant sur des expériences d'intégration économique régionale menées en Afrique, en Asie, en Amérique et en Europe continentale, vues aussi sous l'angle de l'intégration interrégionale. L'élaboration de règles multilatérales dans le domaine du commerce et de l'investissement étant au point mort, de nombreuses régions avaient recentré leurs efforts sur l'intégration économique régionale. Un nombre croissant d'accords d'investissement et d'accords de libre-échange, contenant des chapitres relatifs à l'investissement, avaient été conclus aux niveaux régional et sous-régional ces dernières années, y compris des accords Sud-Sud et Nord-Sud.

8. Certaines de ces initiatives d'intégration régionale étaient plus avancées, plus approfondies et plus étendues que d'autres, et leurs résultats en matière de mobilisation des IED variables. Selon l'intensité, la portée et la force des relations, l'intégration régionale et interrégionale pouvait avoir des incidences sur les entrées d'IED et sur les stratégies des sociétés transnationales (STN), mais l'intégration régionale ne se traduisait pas nécessairement par une hausse des IED. Il n'existait pas de lien de causalité clair entre intégration régionale et augmentation des flux d'IED en raison de la multitude d'autres facteurs qui étaient également déterminants dans ce domaine. Cela étant, l'intégration régionale rendait généralement une région plus attractive et plus compétitive pour le commerce, l'investissement et la production, notamment parce qu'elle offrait aux investisseurs un marché plus grand, encourageait l'harmonisation, supprimait les obstacles au commerce et pouvait améliorer le développement des infrastructures au sein de la région, en particulier par la convergence des régimes réglementaires, permettant ainsi de réaliser des économies d'échelle et abaissant les coûts de transaction.

9. Les participants ont constaté que l'intégration régionale n'avait pas les mêmes effets sur les flux d'IED extrarégionaux que sur les flux d'IED intrarégionaux. Elle tendait à promouvoir principalement les IED extrarégionaux, ouvrant ainsi aux investisseurs étrangers des marchés plus vastes et plus attractifs. C'était notamment le cas dans le secteur des services et dans certaines industries manufacturières, telles que l'industrie automobile et le secteur de l'électronique. L'intégration régionale pouvait aussi entraîner un regroupement des flux d'IED ou une rationalisation des opérations des STN au sein de la région. En revanche, pour ce qui était de ses effets sur l'augmentation des flux d'IED intrarégionaux, les résultats étaient plus contrastés. L'intégration régionale n'incitait pas forcément les entreprises (nationales ou étrangères) établies dans un pays à s'installer dans un autre pays de la région puisqu'elles pouvaient desservir l'ensemble du marché régional de leur lieu d'implantation initiale.

10. Les experts sont convenus de l'importance des politiques pour renforcer l'efficacité de l'intégration régionale et encourager l'IED. Pour promouvoir les flux d'IED intrarégionaux et extrarégionaux, il était nécessaire de procéder à une certaine harmonisation des règlements applicables aux IED entre États membres d'une région, y compris peut-être dans le domaine de la concurrence. Ces mesures devaient s'appuyer sur des mécanismes de surveillance efficaces permettant de s'assurer que les États membres respectent les engagements pris dans le cadre du processus d'intégration. Il fallait également prêter attention à la concurrence accrue que l'IED pouvait créer entre les membres d'une région et aux demandes de compensation que pourraient faire les pays qui ne bénéficieraient pas également des entrées d'IED. Les participants ont soulevé la question de savoir dans quels domaines et à quel degré l'intégration régionale devait être approfondie. En effet, plus l'intégration était profonde, plus les chances qu'elle ait des incidences sur les entrées d'IED étaient grandes, comme le confirmait la préférence des investisseurs étrangers pour les projets d'investissement à caractère régional.

11. Les décideurs devaient aussi tenir compte des dynamiques industrielles et sectorielles dans leur approche régionale de l'IED. Chaque branche d'activité ouvrait des perspectives ou posait des problèmes différents en matière d'intégration. Il était indispensable d'encourager la modernisation des secteurs dans lesquels les pays disposaient d'avantages compétitifs. À cet égard, l'un des enjeux était de développer les liens entre les IED régionaux et les entreprises locales, par exemple, à travers des programmes de regroupement d'entreprises. Il fallait également avoir conscience du double rôle que les STN pouvaient jouer dans l'intégration régionale qu'elles pouvaient tantôt promouvoir tantôt freiner.

12. Plusieurs délégations ont demandé qu'une analyse plus approfondie soit réalisée sur la relation entre intégration régionale et IED. Pour prendre des décisions en connaissance de cause, il était utile de pouvoir s'appuyer sur un cadre analytique solide, une évaluation systématique assortie d'indicateurs fiables et un ensemble de meilleures pratiques permettant d'étudier les incidences de l'intégration régionale sur l'IED et vice-versa.

Thème 2

Chaînes régionales de valeur pour le renforcement des capacités productives

13. Les experts ont examiné l'influence des politiques d'intégration régionale sur les stratégies des STN en matière de chaînes régionales de valeur. L'intégration régionale encourageait les STN à se détourner des modèles fondés sur un seul pays au profit de stratégies centrées sur les réseaux régionaux de production organisés en fonction des différentiels de coût et des dotations en ressources, et facilitées par les réductions tarifaires au sein de la région. Outre l'accroissement des flux d'IED, l'intégration régionale avait des répercussions sur les modalités d'opération des STN à l'intérieur de la région et sur la façon dont ces entreprises reliaient leurs opérations locales à leurs chaînes mondiales de valeur.

Les STN pouvaient utiliser les réseaux régionaux de production pour spécialiser leurs différents centres de production dans un segment de la chaîne de valeur à travers des opérations interétablissements intégrées et coordonnées. Les réseaux régionaux de production étaient particulièrement répandus dans les secteurs tels que l'automobile, l'activité bancaire, la production de disques durs, l'électronique grand public, la confection, la production de semi-conducteurs, l'agriculture et l'industrie agroalimentaire.

14. Pour encourager le développement de chaînes régionales de valeur, il pouvait être nécessaire de réformer les politiques commerciales intérieures ainsi que de libéraliser et de faciliter le commerce et l'investissement au niveau régional, notamment en créant un environnement institutionnel régional propice. Il fallait aussi se pencher sur la coopération sous-régionale – par exemple par le biais du commerce transfrontière et des zones d'investissement – et sur la promotion des coentreprises, des opérations de fusion-acquisition, des relations interentreprises et du transfert de technologie. L'intégration des petites et moyennes entreprises (PME) dans les chaînes de valeur à travers le renforcement de leurs capacités productives et leur mise à niveau devait faire l'objet d'une attention particulière. Beaucoup de PME n'avaient pas les compétences suffisantes pour s'internationaliser dans le cadre des chaînes mondiales de valeur. Pour ce faire, elles pouvaient donc miser sur l'intégration régionale afin de tirer profit des mouvements transfrontières et des coûts plus faibles.

15. Les accords de libéralisation commerciale ne devaient pas porter uniquement sur les questions douanières; ils devaient aussi prévoir des réformes plus globales qui ouvrent la voie à une véritable intégration des marchés afin de promouvoir les chaînes de valeur (par exemple, facilitation du commerce, réforme des douanes, sécurité juridique et lutte contre la corruption). Un expert a rendu compte des stratégies par pays appliquées dans le cadre de l'Alliance du Pacifique pour repérer les secteurs prometteurs susceptibles de s'intégrer dans les chaînes de valeur et pour encourager la coopération publique-privée dans ces secteurs. L'un des objectifs de cette coopération était d'identifier des activités complémentaires dans les pays partenaires et de les développer pour regrouper les chaînes de valeur.

16. Les experts sont convenus que les régions devaient élaborer des stratégies et des programmes pour aider les filiales locales à mieux s'intégrer dans les chaînes de valeur sectorielles ou les regroupements d'entreprises. Il fallait pour cela réaliser des programmes de promotion active, notamment dans le cadre des banques régionales de développement, et proposer notamment des solutions de financement pour aider les entreprises à développer des ambitions régionales. Les pays devaient aussi prêter davantage attention aux conditions locales et élaborer leurs stratégies en tenant compte de chaque segment des chaînes de valeur, du plus bas au plus haut, tout en gardant présent à l'esprit la nécessité d'opérer des choix pour cibler certains secteurs et en écarter d'autres (par exemple, les activités polluantes).

17. L'intégration dans une chaîne de valeur régionale signifiait que les résultats d'exportation de certains membres d'un groupe régional pouvaient s'appuyer sur les importations d'autres membres de ce groupe (par exemple, dans l'industrie automobile et les industries de pointe). Les politiques commerciales étaient très importantes pour le développement de ces chaînes de valeur internes mais aussi pour attirer les grandes STN étrangères dans la région. Il fallait donc que l'ouverture commerciale dépasse les limites de la région, l'intégration dans les chaînes de valeur revêtant souvent une dimension interrégionale ou mondiale (par exemple, les marques régionales pouvaient par la suite être utilisées pour s'intégrer dans les chaînes mondiales de valeur).

Thème 3

Intégration régionale et cohérence des politiques

18. Les participants se sont accordés à reconnaître les formidables défis à relever pour parvenir à la cohérence des politiques dans les processus d'intégration régionale. Premièrement, il existait de nombreuses incohérences entre les politiques des États membres d'une même région, et même d'un même pays. En effet, à la différence des politiques commerciales, les politiques d'investissement ne disposaient d'aucun cadre de référence commun puisqu'elles ne relevaient pas de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et qu'il n'existait pas d'instrument multilatéral dans ce domaine. Les problèmes de cohérence pouvaient se poser à divers niveaux – local, national et régional.

19. Au niveau national, l'une des difficultés majeures était le manque de coordination entre les autorités nationales et locales. Au niveau régional, les programmes communs n'étaient pas toujours effectivement appliqués et suivis, et le souci de cohérence pouvait se heurter à tel ou tel intérêt national particulier. Le problème de la cohérence se posait aussi en matière d'accords internationaux, par exemple les accords internationaux d'investissement, et pouvait également peser sur la coopération interrégionale.

20. Une deuxième difficulté touchait à la nécessité de repérer, du point de vue national, dans quels domaines la cohérence et la coordination étaient souhaitables ou nécessaires. La cohérence n'était pas une fin en soi mais plutôt un moyen. Elle n'était en effet ni nécessaire ni souhaitable dans la mesure où elle risquait d'entraver une saine concurrence entre les pays d'une région dont il fallait toutefois déterminer les différents niveaux de développement économique. Certains experts ont en effet fait observer que les différences dans les pays d'une région risquaient d'aggraver le risque d'un développement inégal au niveau national. Il était aussi important de noter que l'évolution vers une plus grande cohérence des politiques ne devait pas restreindre indûment la marge d'action nécessaire aux membres d'une région pour suivre leur propre programme de développement, par exemple, en formulant des réserves aux accords internationaux d'investissement. De telles décisions supposaient une évaluation préalable minutieuse des risques associés aux politiques d'intégration, d'où l'importance de l'assistance technique et du renforcement des capacités des décideurs des pays en développement dans ce domaine.

21. Plusieurs experts ont souligné que la coordination des politiques d'investissement était un point de départ mais qu'il existait bien d'autres domaines dans lesquels une coordination plus étroite entre les membres d'une région pouvait être envisagée, par exemple la politique de la concurrence, la politique industrielle, le développement des infrastructures, le droit des sociétés, la propriété intellectuelle, la réglementation du travail et la réglementation environnementale.

22. De nombreux participants se sont accordés à dire que pour savoir dans quels domaines la cohérence des politiques devait être renforcée, il était nécessaire que toutes les entités publiques concernées passent en revue l'ensemble des politiques et des stratégies d'une manière coordonnée. Au niveau régional, l'élaboration d'une vision panafricaine commune était un exemple encourageant. La participation du secteur privé aux côtés d'autres parties prenantes était décisive, bien qu'elle puisse susciter une montée du protectionnisme.

23. La coordination des politiques ne devait pas se limiter aux mesures traditionnelles de promotion et de protection de l'investissement mais englober aussi des mesures stratégiques, telles que la mise à niveau des activités productives dans les pays d'accueil, la mobilisation d'investissements de qualité à travers des évaluations d'impact communes, et le transfert des compétences. Tous les secteurs n'ayant pas les mêmes besoins – éducation et renforcement des compétences dans le secteur des services et développement des infrastructures dans le secteur agricole –, certains participants ont suggéré d'adopter une approche sectorielle.

24. Une troisième difficulté examinée pendant la réunion concernait les mesures à prendre en matière d'harmonisation des politiques. Il était essentiel que toute construction régionale repose sur une conception claire des relations qui devaient exister entre le cadre d'orientation régional et les politiques nationales; il était aussi indispensable que les membres adhèrent véritablement au projet d'intégration, dont des institutions communes, solides et dotées de compétences bien définies étaient l'élément moteur. En général, les politiques régionales d'investissement n'assuraient pas une harmonisation des politiques nationales à ce point aboutie que les conditions d'investissement étaient identiques dans tous les pays de la région. Dans plusieurs initiatives d'intégration régionale, telles que la Communauté andine, le degré de cohérence était même relativement faible. Dans d'autres, comme l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC), il avait considérablement progressé dans le commerce des services. Dans le cas du Marché commun du Sud (MERCOSUR), la cohérence des politiques nationales était telle que l'harmonisation régionale était peut-être moins urgente. Dans d'autres régions, soit il n'existait aucune règle commune soit ces règles n'avaient pas été suffisamment développées et restaient d'application difficile. Quoi qu'il en soit, l'absence de cadre réglementaire commun pouvait être au moins partiellement compensée par une stratégie d'investissement commune pour la région. La région la plus avancée en matière de cohérence était l'Union européenne dont les règles, du fait de son caractère supranational, l'emportaient sur les dispositions nationales contradictoires, assurant par-là même la cohérence des politiques dans les domaines relevant de la compétence de l'Union.

25. Plusieurs experts ont noté que le renforcement de la cohérence des politiques était un processus graduel et ordonné. Les changements juridiques et institutionnels mettaient du temps à prendre effet; il fallait que les gouvernements sensibilisent le public aux avantages du processus pour s'assurer son soutien. À cet égard, l'élaboration d'accords types, tel celui de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), pouvait être très utile. Toutefois, certaines régions n'étaient pas encore parvenues à élaborer de tels instruments, ainsi, le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) qui s'appuyait sur un cadre régional pour négocier avec les pays tiers. Les intervenants ont évoqué le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable (CPIDD) de la CNUCED qui constituait, à leurs yeux, un outil utile pour élaborer des accords types et fournir un modèle pour les chapitres relatifs à l'investissement figurant dans les accords commerciaux régionaux.

Thème 4

Intégration régionale et développement durable

26. Les participants étaient généralement d'avis qu'il fallait accorder plus de place au développement durable dans les stratégies régionales de développement. Actuellement, le développement durable était avant tout une question traitée par les décideurs au niveau national. Il existait néanmoins de nombreuses possibilités de renforcer la coopération régionale dans ce domaine.

27. Au niveau national, il existait de nombreuses manières de promouvoir le développement durable, par exemple en encourageant les IED durables et les IED dans des activités économes en énergie; en créant des mécanismes d'évaluation de la contribution des investissements au développement durable et des mécanismes de présélection des investissements; en renforçant le cadre réglementaire général en matière de protection sociale et de protection de l'environnement; et en veillant au respect des droits de l'homme. La réflexion prospective et le dialogue constructif avec la société civile devaient être activement encouragés.

28. Certains experts ont insisté sur le bien-fondé de promouvoir le développement durable dans les chaînes de valeur et d'aider les PME des pays en développement à respecter les normes de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et de consommation des pays développés. Il fallait aussi mettre l'accent sur le développement durable dans la promotion de l'investissement à l'étranger, par exemple en prenant des mesures en faveur des coentreprises et du transfert de connaissances. De plus, il était nécessaire de doter les autorités nationales d'outils plus performants pour évaluer l'efficacité des programmes de promotion de l'investissement axés sur le développement durable actuellement en vigueur et les dépenses publiques s'y rapportant.

29. Dans l'ensemble, les participants étaient d'avis que les pays avaient besoin de politiques qui soient plus attentives à la qualité des investissements qu'à leur seul volume. En même temps, les pays en développement devaient veiller à demeurer attractifs pour les investisseurs étrangers tout en s'assurant que la concurrence intrarégionale n'entraîne pas un affaiblissement des normes environnementales ou des normes fondamentales du travail.

30. Les participants se sont accordés à dire qu'il était possible de coopérer au niveau régional pour aider les pays à renforcer la contribution des investissements au développement durable. Parmi les domaines de coopération possible, ils ont cité les changements climatiques et les énergies propres, les transports viables, la production durable, la protection et la gestion des ressources naturelles (eau, terres), la santé publique, l'intégration sociale et la réduction de la pauvreté. À cette fin, les autorités devaient encourager les pays de la région à intégrer des considérations économiques, sociales et environnementales dans leurs politiques d'investissement, à promouvoir l'éducation, la recherche et le financement public en tant qu'instruments de transition vers un développement plus durable, et à favoriser les initiatives de RSE et les partenariats public-privé.

31. La pollution transfrontière était l'un des domaines appelant une réponse régionale, de même que l'exploitation des ressources naturelles. La coopération entre le Bhoutan et l'Inde, et possiblement le Bangladesh, pour la production d'énergie hydroélectrique a été citée en exemple. D'autres pays de la région himalayenne travaillaient ensemble pour améliorer la sécurité alimentaire. Le COMESA s'était doté d'un programme de coordination ministérielle dans le domaine de l'agriculture, de l'environnement et des ressources naturelles. Le développement durable était aussi un sujet traité dans le cadre du Partenariat euroméditerranéen. Une autre suggestion était d'établir des zones transfrontières communes à des fins de développement durable.

32. De nombreux experts ont proposé de donner plus de poids au développement durable dans les accords internationaux d'investissement, notamment en encourageant plus énergiquement l'investissement durable et en insistant davantage sur les dimensions sociales et environnementales. Il était particulièrement important que ces accords ne limitent pas indûment la marge d'action des membres d'une région, au risque de porter préjudice aux efforts nationaux en faveur du développement durable. Plusieurs affaires d'arbitrage ont été citées en exemple, dans lesquelles des investisseurs étrangers avaient engagé des poursuites contre le pays d'accueil au motif qu'ils considéraient que les mesures en faveur du développement durable violaient les obligations contractées dans le cadre de l'accord international d'investissement (telles que la règle du traitement juste et équitable ou la clause d'expropriation). Ces exemples montraient tout le soin qu'il fallait apporter à la rédaction de ces accords pour qu'ils ne limitent pas trop la marge d'action réglementaire des pays d'accueil.

33. De nombreux participants ont suggéré d'élaborer un accord d'investissement type qui soit spécifiquement centré sur les besoins des pays en développement importateurs de capitaux, qui optimise les retombées positives en matière de développement et qui

comporte un volet consacré au développement durable. Le CPIDD de la CNUCED et les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme; mise en œuvre du Cadre de référence «Protéger, respecter et réparer» des Nations Unies étaient considérés comme des bases utiles pour faire progresser le débat international sur la manière de promouvoir le développement durable. L'accord type du SADC a également été cité en exemple, tout comme plusieurs accords annexes à l'Accord de libre-échange nord-américain centrés sur les aspects environnementaux et sociaux de l'investissement. Une distinction fondamentale a été établie entre les instruments régionaux d'investissement juridiquement contraignants et non contraignants, ces derniers ménageant aux membres d'une région plus de flexibilité et de temps pour se mettre en conformité avec les normes régionales.

34. Enfin, plusieurs intervenants ont noté que la coopération régionale en faveur du développement durable avait besoin de disposer d'un mécanisme institutionnel pour l'élaboration et l'application des stratégies et des programmes régionaux ainsi que pour le contrôle et le suivi des activités d'intégration. La coopération régionale pouvait prendre des formes diverses allant d'une coordination relativement lâche à visée strictement consultative à une coopération très structurée dotée des pouvoirs de décision d'une institution.

Thème 5

La voie à suivre

35. De l'avis général, il était plus important que jamais de réexaminer la relation entre l'intégration régionale et l'IED et de s'engager, dans ces deux domaines, sur une trajectoire positive qui conduirait à un développement durable et à une croissance équitable. Les représentants se sont accordés à dire que l'intégration régionale pouvait constituer une pièce maîtresse de la coopération internationale. Il était nécessaire de travailler ensemble, et des rassemblements tels que la réunion d'experts pluriannuelle étaient un bon exemple de cette collaboration, notamment à travers la mise en commun des données d'expérience et des meilleures pratiques et l'élan donné à la réflexion sur les activités futures. En s'appuyant sur des études plus approfondies, ces processus pouvaient contribuer à promouvoir le rôle des réseaux dits «en étoile», à augmenter l'effet de création d'investissement du régionalisme et à diminuer son effet de détournement de l'investissement, et à rapprocher les grandes organisations d'intégration régionale pour, en fin de compte, relancer les processus multilatéraux (y compris le Cycle de Doha à l'OMC).

36. De nombreux experts ont cité le CPIDD de la CNUCED comme un répertoire des meilleures pratiques pour l'élaboration de politiques d'investissement à tous les niveaux. Si les conseils concernaient les politiques d'investissement aux niveaux national et international, bon nombre d'entre eux étaient aussi directement pertinents au niveau régional. Les 11 principes fondamentaux contenus dans ce cadre, qui reprenaient les domaines clés de l'action des pouvoirs publics, étaient jugés utiles à cet égard. S'agissant des accords internationaux d'investissement, des expériences comme celle de la SADC pouvaient apporter des renseignements utiles. Les experts se sont dits encouragés à tenir compte du CPIDD dans la conception de leurs futures initiatives concernant les politiques d'investissement. Les modèles d'accords internationaux des pays et des régions devaient demeurer suffisamment adaptables pour pouvoir tenir compte de l'évolution des politiques et des pratiques.

37. Les participants ont estimé d'un commun accord qu'un réexamen régulier de l'évolution économique, politique et juridique du régionalisme dans le domaine de l'investissement pourrait être utile pour élaborer des politiques pertinentes. Cet examen pourrait s'appuyer sur des comptes rendus périodiques de la part des initiatives

d'intégration régionales. Entrepris dans le cadre de la CNUCED, il pourrait permettre de repérer les lacunes, les redondances et les incohérences. Dans ce contexte, les experts ont invité la CNUCED à mener des recherches sur les conditions à réunir pour obtenir des résultats équilibrés et durables dans le domaine du développement, en étudiant différents groupes et différentes expériences. Ils ont proposé d'étudier l'Asie du Sud et l'Amérique latine (par exemple, la Communauté andine et le Marché commun du Sud) notamment pour identifier les facteurs conduisant à la coopération, à la synchronisation et à l'accroissement, ou au contraire à l'absence des flux d'IED qui en résultaient. Un inventaire des initiatives régionales d'investissement, fondé sur les rapports de la CNUCED concernant les politiques d'investissement, pourrait aussi être un bon point de départ pour engager un dialogue avec les États membres. L'expérience de l'Alliance du Pacifique, par exemple, pourrait également fournir des enseignements importants aux pays non membres.

38. Il était essentiel de mettre au point des outils permettant d'évaluer l'efficacité des politiques d'investissement. Ces outils devraient pouvoir aborder des questions complexes telles que les incidences de l'intégration régionale sur les investissements étrangers propres à favoriser le développement durable. De même, les études pourraient porter sur l'impact des activités des entreprises, notamment les projets de grande envergure et les projets réalisés dans des domaines sensibles tels que le secteur minier et le secteur agricole.

39. Dans ce contexte, les experts ont demandé que les activités se poursuivent sur le cadre conceptuel et sur la collecte de données concernant l'investissement étranger, y compris au niveau des filiales et par entreprise dans les pays en développement, afin de compléter les informations. Cela permettrait de mieux comprendre les incidences des chaînes de valeur sur le développement et la relation entre les différents niveaux de prise de décisions et le développement durable. L'investissement Sud-Sud, le rôle des investissements extérieurs des pays en développement et les effets de l'investissement extérieur sur des pays d'origine étaient des domaines d'étude qu'il faudrait approfondir. Les participants ont demandé un examen du développement institutionnel des pays d'accueil, y compris des plates-formes régionales. Les zones de conflit, qui pouvaient influencer sur les flux d'IED, posaient des problèmes particuliers dans ce domaine.

40. La coopération entre institutions internationales, notamment entre la CNUCED et le Centre du commerce international, à des travaux de recherche sur les outils pratiques qui permettraient aux entreprises de renforcer les synergies entre le commerce et l'investissement pourrait aider les pays d'accueil à développer leurs capacités de création de valeur ajoutée et de conservation de cette valeur. Les experts ont aussi suggéré que la CNUCED poursuive ses travaux sur les questions d'imposition et de prix de transfert. Par exemple, les conventions de double imposition étaient importantes pour les processus régionaux et multilatéraux dans la mesure où elles pouvaient contribuer à l'efficacité des chaînes de valeur. L'extension de ces traités au niveau bilatéral, au niveau trilatéral ou même multilatéral était une considération importante, non seulement dans le contexte des chaînes de valeur mais aussi au regard de l'interaction entre les processus bilatéraux, régionaux et multilatéraux. À cet égard, une autre question intéressante était celle des prix de transfert qui devaient faire l'objet de réglementations appropriées pour s'assurer que les pays en développement reçoivent une part équitable de la rente économique résultant des activités d'IED. La CNUCED devait poursuivre ses recherches dans ces domaines, y compris en créant des synergies avec d'autres organisations internationales qui avaient abordé ces questions (par exemple, l'Organisation de coopération et de développement économiques). Enfin, les experts ont approuvé l'idée de dresser une liste de conseils pratiques pour l'élaboration des politiques régionales d'investissement qui reflète les meilleures pratiques et les enseignements tirés des différentes expériences.

41. Les participants ont apprécié la richesse des débats et le dialogue ouvert entre États membres, experts et représentants de la société civile, qui avaient démontré l'importance et l'opportunité de la réunion.

II. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

42. À sa séance plénière d'ouverture, la réunion d'experts pluriannuelle a élu le Bureau ci-après:

Président:	M ^{me} Jolaade Adekola Orimoloye (Nigéria)
Vice-Président/Rapporteur:	M ^{me} Mihoko Saito (Japon)

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

43. À sa séance plénière d'ouverture, la réunion d'experts pluriannuelle a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (distribué sous la cote TD/B/C.II/MEM.4/1). L'ordre du jour de la réunion se lisait donc comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Intégration régionale et investissement étranger direct dans les pays en développement et les pays en transition.
4. Adoption du rapport de la réunion.

C. Résultats de la session

44. À sa séance plénière de clôture, le mercredi 30 janvier 2013, la réunion d'experts pluriannuelle a décidé que le Président résumerait les discussions (voir le chapitre I).

D. Adoption du rapport

45. À sa séance plénière de clôture, la réunion d'experts pluriannuelle a aussi autorisé le Vice-Président/Rapporteur à établir, sous la direction du Président, la version finale du rapport après la réunion.

Annexe

Participation*

1. Les représentants des États membres ci-après ont participé à la réunion d'experts:

Afrique du Sud	Jamaïque
Algérie	Japon
Allemagne	Jordanie
Angola	Kenya
Arabie Saoudite	Lituanie
Autriche	Malaisie
Bangladesh	Maldives
Barbade	Mali
Bélarus	Maroc
Belgique	Maurice
Bénin	Mexique
Bhoutan	Mozambique
Brésil	Myanmar
Burkina Faso	Namibie
Cambodge	Népal
Canada	Nigeria
Chine	Pakistan
Colombie	Panama
Comores	Pays-Bas
Côte d'Ivoire	Pérou
Djibouti	Pologne
Égypte	République de Moldova
Émirats arabes unis	République démocratique du Congo
Équateur	République dominicaine
Espagne	Roumanie
États-Unis	Royaume-Uni de Grande Bretagne
d'Amérique	et d'Irlande du Nord
Éthiopie	Seychelles
Fédération de Russie	Singapour
Haïti	Soudan du Sud
Honduras	Suisse
Hongrie	Tchad
Indonésie	Uruguay
Iran (République islamique d')	Viet Nam
Irlande	Zambie
Italie	Zimbabwe

2. L'observateur du Saint-Siège a assisté à la session.
3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
 Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
 Organisation de coopération islamique
 Organisation internationale de la Francophonie

* La liste des participants porte la cote TD/B/C.II/MEM.2/INF.1.

Union européenne
Union africaine.

4. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session:

Centre du commerce international
Commission économique pour l'Europe
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

5. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session:

Organisation mondiale du commerce
Organisation mondiale de la santé.

6. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session:

Catégorie générale

Institut international du développement durable (IIDD)
Organisation internationale des employeurs
Organisation pour la communication en Afrique et de promotion de la coopération économique internationale
Réseau des organisations non gouvernementales arabes pour le développement
Third World Network

Catégorie spéciale

Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement.



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
7 mars 2013
Français
Original: anglais

**Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports
et la facilitation du commerce**

Première session
Genève, 28-30 janvier 2013

**Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle
sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat
pour le renforcement des capacités productives et
un développement durable sur sa première session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 28 au 30 janvier 2013

Rectificatif

Page 11, note de bas de page

Remplacer TD/B/C.II/MEM.2/Inf.1 par TD/B/C.II/MEM.4/INF.1.
